



Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Echallens du 20 juin 2024

Présidence : Patrick MORIER GENOUD (Echallens Autrement)

Secrétariat : Mareva MARTIN (Secrétaire)

La séance est ouverte à 19h30.

1) **Bienvenue**

Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers présents et aux membres de la Municipalité ainsi qu'à la presse et à M. Jean-Louis MEYLAN (boursier).

2) **Appel :**

46 (quarante-six) membres répondent à l'appel. 8 (huit) sont excusés, 1 (un) est absent et une personne annoncée comme arrivant en retard. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

3) **Dépôts :**

Le Bureau n'a enregistré aucun dépôt.

4) **Présentation Plan-Climat :**

Le Président passe la parole à Mme Céline MULLER, Municipale.

4.1 Contexte

Fin 2022, la Municipalité a mandaté un bureau d'étude (Bio-éco) afin de les accompagner de l'élaboration d'un plan climat pour la commune d'Echallens.

Mme Céline MULLER, Municipale, rappelle qu'un plan climat est une feuille de route servant à guider les actions en lien avec le climat. La commune a déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions visant à réduire l'empreinte carbone et les gaz à effet de serre d'Echallens. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- La rénovation du Château ;
- La pose de panneaux photovoltaïques ;
- Le travail d'Echallens 21 sur le terrain ;
- Le label « Cité de l'énergie » ;
- Certaines lignes directrices du PDCom ;



– Etc.

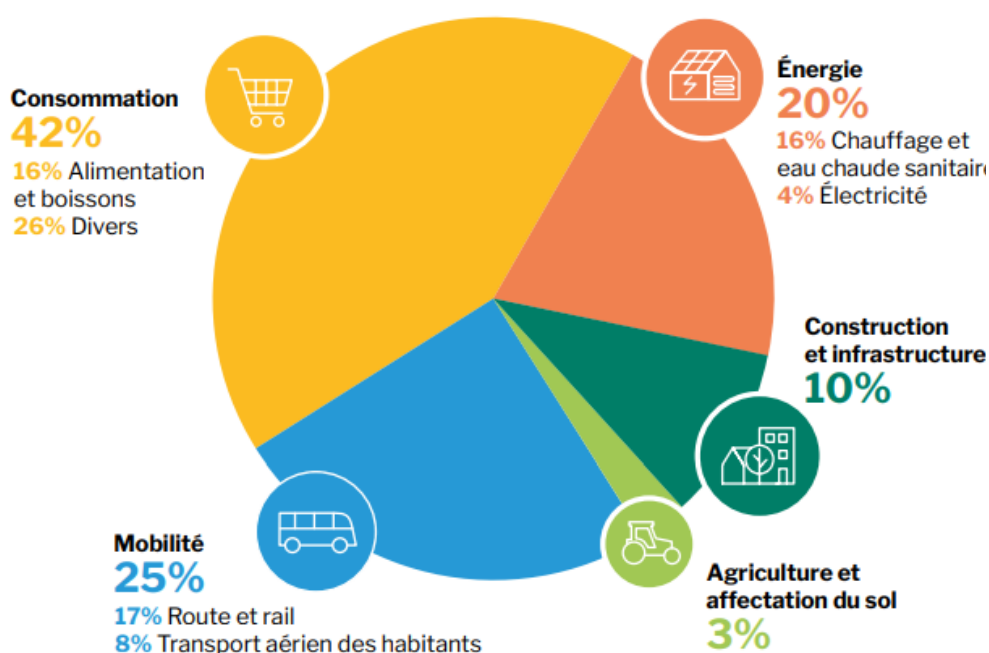
4.2 Pour Echallens :

Le mandataire Bio-éco se base principalement sur les outils mis à disposition par le Canton.

Mme Céline MULLER détaille le dépliant disponible sur le site internet de la Commune : <https://www.echallens.ch/vivre-a-echallens/developpement-durable/planclimatmenu.html>

Elle passe ensuite au rapport recensant les résultats de cette première étude et notamment le bilan carbone de la Commune d'Echallens. Ce dernier se compose comme suit :

F 18 - Répartition des émissions de GES du territoire communal



La lutte contre les changements climatiques est un enjeu crucial au niveau mondial et la Municipalité a posé sa vision pour le Commune d'Echallens. Il s'agit de :

- Reconnaître l'importance de prendre des mesures pour diminuer les gaz à effet de serre ;
- S'engager dans cette démarche (réduction des gaz à effet de serre) dans la limite des capacités de la Commune mais aussi dans la limite de ses ressources ;
- Contribuer à l'objectif 0 émissions nette. Mme Céline MULLER, Municipale, rappelle qu'il s'agit d'agir là où il est possible de le faire. Concrètement, pour Echallens, il s'agira d'agir sur les énergies.

L'idée est que chacun agisse à son échelle afin que, "par effet domino", on réduise l'effet global climatique.



4.3 Plan d'action :

Mme Céline MULLER, Municipale, décrit finalement le plan d'action qui se divise en six chapitres contenant chacun différentes mesures :





Chaque mesure est ensuite détaillée avec des actions qui sont jugées en fonction de leur priorité et de l'effet que la mise en œuvre demanderait.

4.4 Discussion :

La discussion est ouverte.

Mme Corinne FARQUARSON remercie Mme Céline MULLER pour la présentation et elle l'interpelle sur le chiffre de 8% (des gaz à effet de serre émis) concernant les déplacements en avion des habitants de la commune. Elle se demande comment ce chiffre a été calculé.

Mme Céline MULLER, Municipale, répond qu'il s'agit de chiffres basés sur des données cantonales et des micros-recensement.

M. Philippe PITTET se demande si d'un point de vue temporel, il y a un échéancier qui a été mis sur pied par la Municipalité ?

Mme Céline MULLER, Municipale, répond qu'en interne un échéancier a été établi et ce, jusqu'à plus ou moins 2040. Les mesures principales sont, quant à elles, prévues pour une réalisation à court terme. Elle rappelle également que la Municipalité définit des mesures dites prioritaires. La Municipalité ne souhaite pas publier cet échéancier.

M. Michaël COMTE se questionne sur l'aspect financier. Existe-t-il déjà des chiffrages pour les mesures ?

Mme Céline MULLER, Municipale, répond que la Municipalité n'est pas encore allée dans ce sens mais que cela est prévu. Elle mentionne également qu'il n'est pas encore question d'engager du personnel pour ceci.

M. Cédric FREYMOND soulève la mention du développement d'une économie circulaire et se demande comment la Municipalité voit-elle la mise en place d'une telle économie au sein d'une commune de 6000 à 7000 citoyens. La Municipalité souhaite-t-elle relancer l'épi ?

Mme Céline MULLER, Municipale, précise qu'il n'est pas encore prévu de remettre sur pied l'épi mais rappelle qu'il existe déjà une forme d'économie circulaire au sein de la Commune notamment avec l'espace troc.

Le Président remercie Mme Céline MULLER, Municipale, pour cette présentation et clôt la discussion.

4) **Communications du Bureau :**

4.1 Sortie du Conseil communal

Elle fût formidable et l'ensemble des conseillers se sont régelés.



4.2 Démission

Nous avons reçu la démission de M. Juan CAPDEVILA pour le 30 juin 2024. Le Président donne lecture de sa lettre de démission et le remercie pour le travail accompli.

4.3 Prochaine séance

La séance du 5 septembre est annulée et la séance du mois d'octobre aura exceptionnellement lieu un mercredi soir, le 9 octobre.

5) **Communications de la Municipalité**

5.1 Communication 2024-03 : travaux sur le domaine public durant l'été

La lecture de la communication municipale étant demandée par Mme Corinne FARQUARSON, le Président cède la parole à M. Christian MONNEY, Municipal.

Durant les mois qui viennent et en particulier durant la période des vacances scolaires, plusieurs chantiers sur le réseau routier challennois impacteront la circulation sur le territoire communal. Au centre, le giratoire du Château et le virage « devant » la COOP seront réfectionnés dans la deuxième moitié de juillet. Des purges seront réalisées, ainsi que la pose de géogrilles de renforcement puis un nouveau revêtement sera posé. Les travaux préparatoires se feront en maintenant la circulation avec une circulation alternée alors que la pose du tapis nécessitera la fermeture du giratoire (un jour) et du virage (un jour).

La route d'Orbe verra également la pose d'un nouveau revêtement entre fin juillet et la rentrée scolaire. Les travaux les plus contraignants se feront de nuit pour maintenir l'accès des riverains en journée. La réfection de cet axe se fera par demi-chaussée.

La pose des tapis définitifs sur le chemin de Court Champ (route et trottoirs) sera réalisée durant les vacances scolaires. En même temps, la pose du tapis définitif sur la partie trottoir de la zone de dépose rapide sera menée.

Une intervention mineure sera menée sur l'avenue des Terreaux, également durant les vacances scolaires, sur la zone faïencée, en maintenant la circulation qui sera simplement déviée par la place de la Gare dans un sens.

Enfin, des travaux pour les réseaux d'eau potable, ainsi que d'assainissement (eaux claires et eaux usées) seront menés sur le chemin de la Côte à Tenot en août pour une durée d'environ deux mois. Un petit tronçon de la Grand-Rue côté route d'Orbe fera aussi l'objet d'une intervention durant ce même chantier.



En raison de travaux qui doivent être menés par la Romande Energie avant la pose du tapis définitif à la Clopette, l'intervention prévue en juin a été reportée en juillet.

Les dates des travaux ne sont pas encore définitivement arrêtées en fonction des disponibilités des entreprises. Des flyers d'information seront distribués aux riverains le moment venu pour les informer précisément.

La Municipalité est consciente des désagréments inévitables engendrés par ces travaux d'entretien mais ceux-ci sont indispensables pour maintenir les réseaux routiers et souterrains en bon état. Le maximum sera fait en coordination avec les entreprises qui interviendront pour minimiser les impacts pour les Challengois. Nous vous remercions d'avance de votre bienveillante compréhension.

5.2 Communication de Mme Corinne SAUTY, Municipale – Engagement de patrouilleurs

Bonne nouvelle ! Suite à la publication de plusieurs annonces infructueuses, la recherche de nouveaux collaborateurs a finalement porté ses fruits. La Municipalité est ravie de pouvoir annoncer l'engagement de patrouilleurs. Ainsi, dès la rentrée scolaire prochaine, le programme prévoit des patrouilleurs au passage du Tennis, en plus du passage de la Couronne et du chemin du Stand. Toutefois, pour des questions de bonne organisation des différentes plages horaires/ une nouvelle annonce sera vraisemblablement publiée en août pour recruter du personnel complémentaire.

5.3 M. Serge BORNICK, Syndic – Amélioration de la communication

Afin d'améliorer la communication au sein de la Commune, une édition d'un journal communal trimestriel sera publiée. Cette dernière paraîtra pour la première fois au mois de septembre et portera sur le plan climat. Il viendra compléter la page dédiée dans l'Echo du Gros-de-Vaud

5.4 M. Serge BORNICK – Marché du 7 septembre

La Municipalité sera présente avec un stand au marché du samedi sur la Place de l'Hôtel de Ville afin d'aller à la rencontre de la population.

5.5 M. Serge BORNICK – Sondage en ligne

Suite à la séance du mois de juin aux Trois-Sapins concernant la modernisation du site sportif, un sondage en ligne avait été créé et ce dernier est toujours ouvert.

5.6 M. Serge BORNICK – Projet du Gymnase

M. Serge BORNICK, Syndic, annonce la mise à l'enquête du projet du Gymnase et rappelle qu'il y a toujours un objectif d'ouverture à la rentrée 2027.

6) **Communications des délégués aux associations intercommunales**

Pas de communication.



7) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024

Plusieurs modifications ont été demandées et sont projetées : Mme Catherine CARRON, M. Serge BORNICK, Syndic, M. Christian DECRAUSAZ et M. Hervé DELAY.

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

8) Comptes et gestion 2023 (PM 2024-05)

M. Marc DOBLER est arrivé, le nombre de Conseiller se porte à 47.

Le Président appelle la chargée de rapport, Mme Corinne FARQUARSON pour présenter et résumer son rapport.

Cette dernière tient à préciser, en préambule que le rapport de la commission de gestion a été mis à disposition du Conseil communal 7 jours et non 10 jours avant la séance du Conseil communal et la Municipalité a répondu aux vœux dans les temps.

Le Président précise la façon dont les éléments seront présentés puis votés. Ainsi, le rapport sera présenté avec les vœux et les réponses de la Municipalité et ensuite le Conseil communal examinera les comptes de fonctionnement direction par direction.

8.1 La COGEST en chiffre

La commission de gestion est composée de 9 personnes soit Mesdames Marie NOBS-BROVELLI, Nadia PIEMONTESE PAHUD Florence ETHENOZ et Corinne FARQUARSON et Messieurs Simon JAUNIN, Philippe LANDRY, Philippe PITTET, Baptiste WAEBER et Robert TYE.

Elle s'est réunie 14 fois.

8.2 Sujets à retenir

- Préavis bouclés
- Préavis ouverts avec activité financière
- Usage des droits octroyés à la Municipalité en début de législature
- Inventaires
- Accueil des migrants
- Pro Senectute
- Mobilité
- Quartier Osiris
- Gens du voyage

8.3 Préavis bouclés

Un seul préavis a été bouclé cette année. Il s'agit du préavis 2021-06 concernant la rénovation du bâtiment du cinéma. Une erreur s'est glissée dans le rapport : en effet le préavis prévoit



l'octroi de CHF 1'510'000.- et non de CHF 1'250'000.-. La clôture de ce préavis a chiffré un dépassement de CHF 37'666.40.

8.4 Préavis ouvert avec activité financière

La COGEST en a retenu 3 dont le PM 2015-05 qui fera l'objet d'un vœu sur laquelle la chargée de rapport reviendra en dessous.

8.5 Usage des droits octroyés à la Municipalité en début de législature

La Municipalité a fait usage de ses droits notamment concernant l'engagement de dépenses imprévues et exceptionnelles dans le cadre du préavis 2021-08. Le montant des travaux a été intégré dans le préavis 2024-02.

La Municipalité a également fait usage de son autorisation de plaider dans le cadre de l'opposition au projet de la porcherie de St-Barthélémy.

8.6 Inventaires

Ce sujet, amené par la COGEST, a suscité certaines interrogations au sein de la Municipalité. La Municipalité a confirmé l'existence de l'inventaire des ordinateurs.

Actuellement, il n'existe pas de règles uniformes au niveau de l'administration communale, excepté pour les ordinateurs. Chaque département semble avoir sa propre méthode d'inventaire.

La COGEST a émis un vœu à ce sujet.

8.7 EVAM

En 2023, Echallens a accueilli des requérants d'asile jusqu'au mois de juin. Ces personnes, exclusivement des hommes majeurs, ont été hébergées dans l'abri PC qui se trouve sous la Coop. Durant la journée, l'EVAM leur a mis à disposition un espace d'accueil dans le bâtiment communal de la CAZA dont les locaux ont été rafraîchis aux frais de l'EVAM.

8.8 Pro Senectute

Au lancement du projet, en août 2022, un courrier d'invitation à une séance d'information a été envoyé aux 1'712 citoyens de plus de 55 ans de la commune d'Echallens. Suite à cette première séance qui a réuni 130 personnes le 22 septembre 2022, 80 personnes ont participé à un entretien individuel. Ce diagnostic de 6 mois a permis de mettre en avant les besoins et les envies des seniors.

Un forum public de restitution des résultats a été organisé le 11 mars 2023. Au sein de ces groupes, plusieurs projets et activités ont pu être mis en place dès le printemps 2023. Le projet se termine en août 2024, La Municipalité d'Echallens est favorable à prolonger le projet aux mêmes conditions. Toutefois, cette possibilité n'a pas pu se concrétiser ; le Canton ne souhaitait pas soutenir financièrement le projet communautaire une troisième année.



8.9 Mobilité

8.9.1 Route de Court Champ

L'aménagement de la route de Court Champ a été réalisée sur un concept de base d'une zone 30. La validation et la légalisation de la zone se fait par le Canton et une commission de circulation ad hoc de la DGMR. Elle statue sur la vitesse recommandée dans la zone dite. Une zone 30 doit se situer dans une zone bâtie compacte. Le haut de la route de Court Champ ne répondant pas à ce critère, une sous-commission cantonale des vitesses s'est penchée sur le sujet et a imposé le 50 km/h pour la partie haute de ce tronçon.

8.9.2 Plan de mobilité

Un plan de mobilité a été élaboré pour les employés de la Commune et rentre en vigueur le 1er avril 2024. La commune a demandé à différents organismes (Ecoles, Garderies, UAPE, EFAJE, ORP, Ifomob) de présenter un plan de mobilité pour leurs collaborateurs.

8.9.3 Cartes CFF

La COGEST relève que la Commune a vendu pour CHF 57'025.- de cartes journalières CFF ce qui représente environ 1'400 cartes. Ceci semble démontrer l'intérêt porté à ce produit qui n'est plus disponible à présent.

8.10 Quartier d'Osiris

8.10.1 Généralités

L'année 2023 coïncide avec l'arrivée des habitants à Osiris. Cinq préavis se rapportent à ce quartier.

Le quartier compte plus d'appartements que prévu (410 contre 367) dans la mesure où le nombre de 5 pièces a été diminué au profit des 2 à 3,5 pièces, qui seraient plus demandés. A contrario, le nombre d'appartements à loyer abordable est inférieur à la planification, mais recouvre la surface globale prévue, selon M. Serge BORNICK, Syndic.

Le consortium choisi pour la construction s'était engagé à la mise en œuvre de la démarche One Planet Living (OPL) du WWF (PM 2018-10). Selon M. Serge BORNICK, Syndic, il est apparu que les démarches pour l'obtention de ce label auraient dû débiter avec le choix de l'emplacement. Il n'était donc plus possible d'obtenir ce label, ce dont a pris note le comité technique, dans lequel les autorités municipales sont représentées

Au niveau des labels Minergie P et Minergie Eco, le quartier a obtenu les certificats provisoires.

8.10.2 Questions supplémentaires et prérogatives de la commission

La commission a souhaité vérifier certains éléments supplémentaires liés aux amendements apportés au plan partiel d'affectation. La Municipalité n'a pas répondu à toutes les questions estimant que l'exercice allait parfois au-delà des prérogatives de la commission de surveillance. Les questions sans réponse étant issues des conclusions de préavis validés par le Conseil, la



COGEST a souhaité clarifier dans quels périmètres temporels et thématiques elle devait/pouvait agir.

La question a été portée devant la Direction aux affaires communales sans que cela n'apporte une réponse précise. La COGEST s'est adressée au préfet pour finaliser la discussion. La question n'est pas définitivement tranchée car une partie reste sujet à appréciation au cas par cas. En effet, si l'on comprend que les compétences de contrôle doivent se restreindre aux éléments de conclusion d'un préavis afin de ne pas tomber dans de la co-gestion, le fait qu'ils comprennent parfois des éléments techniques ou opérationnels amène une ambiguïté.

Pour conclure, la commission a souhaité trouver une manière de fonctionner qui lui permette d'exercer son mandat de contrôle, sans sortir de ses prérogatives.

8.11 Gens du voyage

Malgré un ordre d'évacuation pour le vendredi 18 août, les gens du voyage sont restés plus de deux semaines avant de quitter les lieux le 1er septembre.

Le Conseiller d'Etat a expliqué que ces évacuations sont complexes et sensibles en raison du caractère habitable des caravanes, impactant des familles avec enfants et des personnes âgées. Certains d'entre eux, au bénéfice d'un contrat de travail, peuvent légalement travailler dans le canton vaudois pendant trois mois selon les accords avec l'Union européenne. La Municipalité a réagi rapidement mais a dû attendre que le Canton et les gens du voyage s'accordent pour un déplacement sur un terrain appartenant au Canton.

8.12 Révision des comptes 2023

8.12.1 Préambule

Les résultats montrent à nouveau des chiffres supérieurs aux prévisions budgétaires. L'arrivée des premiers habitants d'Osiris participent en grande partie à l'augmentation des recettes fiscales sur le revenu et la fortune. A noter que le point d'impôt payé par habitant est plus faible qu'en 2022. Afin de faciliter la compréhension des résultats 2023, nous avons mis à jour le tableau des investissements du patrimoine administratif à fin 2023 dans lequel les résultats obtenus sont comparés aux projections financières proposées dans le préavis 2021-11, arrêté d'imposition pour 2022-2023 (voir Annexe III).

8.12.3 Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement est de CHF 8'590'072, largement supérieure aux projections qui prévoyait initialement une marge d'autofinancement de CHF 3'935'000 (planification financière législature 2021-2026) puis de CHF 2'514'359 (budget). Ces différences s'expliquent essentiellement par un report des investissements et par des charges principalement calculées sur un nombre moins important d'habitants que le nombre effectif à fin 2023.

8.12.4 Investissement



Le report de certains travaux a créé un décalage des investissements dans la planification financière de la législature. Ainsi, alors qu'il était prévu d'investir plus de 8.1 mio, au final, les investissements du patrimoine administratif 2023 ne s'élèvent qu'à CHF 3'354'120.75

8.12.5 Bilan

L'exercice 2023 se solde par un excédent de revenus de CHF 5'710'716.-. L'endettement brut s'élève à CHF 51'870'292.- et nos engagements hors bilan s'élèvent, quant à eux, à CHF 16'885'014.-.

8.12.6 Administration

Augmentation des charges de 4% par rapport à 2022 et diminution des revenus de 23%. On notera l'introduction de l'auto-assurance indemnité journalière maladie (IJM).

8.12.7 Finance

Augmentation des charges de 4% par rapport à 2022 et augmentation des revenus de 18%.

8.12.8 Domaine et bâtiment

Augmentation des charges de 6% par rapport à 2022 et augmentation des revenus de 1%. Le revenu qui provient des loyers, fermages et droit de superficie semble stable à CHF 1'785'348.95. Il devrait néanmoins évoluer en 2024 avec l'indexation du DDP d'Osiris.

8.12.9 Travaux

Augmentation des charges de 7% par rapport à 2022 et augmentation des revenus de 9%.

8.12.10 Instruction publique

Diminution des charges de 1% par rapport à 2022 et diminution des revenus de 7%.

8.12.11 Police

Augmentation des charges de 9% par rapport à 2022 et augmentation des revenus de 64%. La nouvelle politique de stationnement et, dans une moindre mesure, l'usage accru du domaine public ont renforcé les recettes de 2023.

8.12.12 Sécurité sociale

Augmentation des charges de 23% par rapport à 2022 et augmentation des revenus de 22%. Cette année, les comptes relatifs aux charges liées à l'accueil familial de jour, ainsi que



8.12.13 Services industriels

Augmentation des charges de 9% par rapport à 2022 et augmentation des revenus de 9%. Le pourcentage de perte d'eau potable tend à diminuer pour atteindre 8.2% en 2023. Il est légitime d'espérer que la continuation des travaux de rénovation des canalisations pourront continuer à diminuer ce pourcentage.

Les vœux et leur réponse sont en annexes du présent procès-verbal et font partie intégrante de ce dernier.

8.13 Discussion

Le Président ouvre la discussion

8.13.0 Fonctionnement

M. Serge WENGER a relevé les chiffres sur les pertes d'eau et indique que l'objectif de 8% semble utopique.

M. Hervé DELAY, prend la parole et indique :

Sur 2022, la Municipalité indiquait que les investissements planifiés et dépensés en 2022 sont inférieurs d'environ 6 mio à ceux projetés lors de l'établissement du plafond d'endettement pour la législature.

Puis sur 2023, qu'il était prévu d'investir plus de 8.1 mio, au final, les investissements du patrimoine administratif 2023 ne s'élèvent qu'à 3.3 mio.

Concrètement sur 2022 et 2023, la Commune a investi env. 8 mio au lieu de 19 mio.

Sur 2024, la planification prévoyait un petit 1.8 mio, où en est-on à mi-année ? Est-ce que cela va être rattrapable en partie d'ici la fin de la législature ?

M. Serge BORNICK, Syndic, ne dispose des chiffres sur l'état actuel des investissements. La Municipalité fera son maximum pour investir ces prochaines années.

8.13.1 Administration

M. Hervé DELAY soulève deux questions :

- Au compte *.3040.00 il est mentionné 16 fois qu'une ristourne de 0.5% a été octroyée par notre caisse de pensions. Pourquoi cette ristourne ? Quel montant cumulé cela représente-t-il ?



M. Serge BORNICK, Syndic, prend la parole pour répondre qu'il s'agit de la suppression de couverture qui n'étaient plus assurée par la compagnie d'assurance concernée.

- Aux comptes *.3050.00 et *.3809.50 le Conseil peut constater l'attribution faite à un fond d'auto-assurance pour les indemnités journalières. Aucune mention dans le rapport de gestion, une ligne dans le rapport de la CoGest. Qu'est-ce qui a motivé ce choix ? On y verse 2% de la base AVS cette année. Quelle est la taille cible du fonds en rythme de croisière ? Que va devenir ce fonds au passage de MCH2 ?

M. Serge BORNICK, Syndic, répond en indiquant que, concernant le fonds MCH2, il ne peut pas apporter de réponse actuellement. Pour ce qui est des motivations pour la création de ce fond d'auto-assurance, il mentionne que la Municipalité est généralement approchée tous les 3 ans par leur conseiller en assurance et ce dernier leur précise systématiquement que les dépenses sont plus élevées que les primes facturées et que ces dernières doivent à présent être revues à la hausse. Concrètement, il s'agit d'un lissage des coûts et la Municipalité a estimé avoir les « reins suffisamment solides » pour s'auto-assurer. L'idée est de voir après quelques années comment ce fond s'est consommé.

8.13.2 Finances

M. Hervé DELAY soulève différentes interrogations :

- Au compte 21000.4001.00, il est écrit que "Les importantes déductions fiscales accordées lors de rénovation énergétique et de l'installation de panneaux photovoltaïques ont également un impact." Est-ce que c'est une simple hypothèse ou est-ce qu'on peut quantifier ce montant ?

M. Serge BORNICK, Syndic, précise que cela n'est pas quantifié actuellement mais que l'impact fiscal, lui, est évident. En effet, au regard du grand nombre de demande de pose de panneaux photovoltaïque et la déduction fiscale autorisée dans ce cadre les revenus imposables seront plus bas.

- M. Hervé DELAY reprend et indique que pour le compte 21000.40.40.00, il est indiqué que "En fin de compte, les droits de mutation encaissés sont bien au-delà de nos attentes, avec un montant supérieur au budget de Fr. 1'080'000.- (+ 135,1 %)." Pourquoi un tel écart ? Est-ce que les propriétaires ont été livrés plus vite que prévu, ou cela s'explique autrement ?

Mme Serge BORNICK, Syndic, indique deux sources à cette différence. La première étant que la Municipalité n'avait pas envisagé le fait que tous les appartements du quartier OSIRIS seraient vendus. Et la deuxième concerne la vente imprévisible d'une partie des immeubles d'un des investisseurs.

- Finalement M. Hervé DELAY revient sur ses propos de l'année dernière. Il disait : « Aux comptes 2022, il y a, à la page 54, 12 fois le mot prudent et je trouverai plus pertinent d'être confronté à un budget réaliste plutôt que prudent à l'avenir." Cette année, la Municipalité se veut taquine et gratifie le Conseil communal de 10 fois "Dépend de la conjoncture".



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Pour 2024, il a demandé des idées à Chat GPT et propose l'une des solutions proposées à la Municipalité : "les rentrées d'impôts supérieures montrent notre bonne gestion et une économie locale dynamique et résiliente."

8.13.3 Domaines et bâtiments

- M. Hervé DELAY se demande à quoi fait référence le « jeu du Kiwanis » dont il est fait mention au compte 31100.3153.00.

M. Christian MONNEY, Municipal, indique que cela fait référence au jeu qui a été offert par le Kiwanis dans le cadre d'un don et que ce dernier se trouve à la place de jeux située au bout du chemin du Petit Record.

- M. Hervé DELAY continue avec le Collège des Trois-Sapins et relève qu'une partie des travaux de remplacement des luminaires n'a pas été réalisée car le montant total dépassait le seuil d'une procédure de gré à gré.
Sachant que le montant prévu était de CHF 250'000.-, majoritairement pour des fournitures et que le seuil du gré-à-gré est à CHF 150'000.- pour des fournitures, comment la nécessité d'un appel d'offre n'a pas été anticipée ?

M. Sébastien SALVI, Municipal, répond que le projet est réalisé en plusieurs étapes ce qui explique le fait que le montant en question soit scindé. Par ailleurs, le budget attribué aux fournitures doit être dissocié de celui attribué à la pose desdites fournitures.

- M. Hervé DELAY soulève un ultime point pour ce chapitre et change de casquette. Il est donc le relais de la COFIN de l'ASIRE.
Pour rappel, selon l'accord mis en œuvre entre la Commune d'Echallens et l'ASIRE, lorsque des travaux effectués sur le site des Trois-Sapins sont financés par le fonds « Réserve collège secondaire », ceux-ci doivent être validés par les deux corps législatifs (Conseil communal et Conseil Intercommunal).
Contrairement aux cas précédents, l'accord du Conseil communal ne s'est pas fait par un préavis ad-hoc, mais via le Budget 2023, il avait d'ailleurs mis en exergue lors de la présentation du budget.
thil'entretien ou comme de l'investissement.
De son côté, l'ASIRE a demandé que la Municipalité lui fournisse les éléments lui permettant de présenter un préavis au conseil Intercommunal, mais au final, rien n'a été fait pour 2023.
Pour 2024, la Municipalité a à nouveau fait passer la 2ème tranche par le budget ordinaire pour un montant de CHF 330'000.-.
Cette fois, le CODIR de l'ASIRE a présenté le préavis 2024-3 pour la demande de libération du montant prévu en 2024, préavis uniquement traité par la COFIN.
La COFIN de l'ASIRE a amendé les conclusions de ce préavis afin d'y inclure le montant prélevé lors du bouclage des comptes 2023.
Néanmoins, la COFIN de l'ASIRE n'a pas goûté le *modus operandi* et a émis le vœu suivant que je transmets solennellement à la Municipalité :
"Tout prélèvement au fond de réserve devrait faire l'objet d'un préavis spécifique auprès de la Commune d'Echallens, puis de l'ASIRE, avec la constitution d'au moins une commission ad-hoc."



M. Serge BORNICK, Syndic, rappelle que la Municipalité n'a pas de lien avec les commissions de surveillance de l'ASIRE mais uniquement avec les CODIR et c'est à eux que la Municipalité remet les informations. La Municipalité ne peut pas court-circuiter le codir et la direction de l'ASIRE.

8.13.4 Travaux

M. Blaise VIONNET demande la parole pour deux questions :

- A la page 31, au sujet de l'éclairage public, il y a un tableau avec des références a1, a2 , etc. Il souhaiterait une explication de ces références.

M. Christian MONNEY, Municipal, précise qu'il s'agit d'une terminologie de contrôle et des catégories du type de désordre.

- Il reprend avec sa seconde question. Concernant la station d'épuration le rapport soulève qu'elle est victime de nombreuses pannes notamment électrique. Il se fait du souci par rapport aux futures pannes et leur anticipation.

M. Christian MONNEY, Municipal, rappelle que tous les éléments majeurs et significatifs dans les pannes seront anticipés mais pour les « panne bénignes » (qui ne perturberaient pas le fonctionnement global de la STEP), les pièces sont/seront changées une fois cassées. Il ajoute finalement que la régionalisation est toujours prévue mais qu'il ne peut pas avancer de date.

8.13.5 Instruction publique et culte

M. Hervé DELAY reprend la parole au sujet des transports scolaires pour lesquels il est indiqué « moins de demande que prévu ».

- Est-ce que les parents d'élève de 1P à 4P sont encore informés de la possibilité de demande de transport scolaire à chaque rentrée ?
- Est-ce que la Municipalité a prévu de mettre à jour la page internet et le formulaire qui indiquent une fin de l'offre en 2022 ?
- Est-ce que la Municipalité maintient sa position écrite au point 7 de la procédure, soit "La Municipalité considère par ailleurs que les élèves pourraient se rendre par leurs propres moyens de leur domicile à l'école.". Sachant qu'on parle d'enfants de 4-5 ans pour les plus jeunes, allant à pied du quartier de la Fontaine ou des hauts des Trois-Sapins le long de la route d'Yverdon ou de la route de Moudon et que la vitesse moyenne d'un enfant de cet âge est de 1-2km/h ?

Mme Corinne SAUTY, Municipale, répond que pour le site internet elle prend note et fera le changement nécessaire.

Concernant le fait que la Municipalité considère que les enfants peuvent aller à pied à l'école depuis tous les coins du Bourgs, elle rappelle que si cela n'est pas possible pour certains enfants, ils peuvent tout à fait demander, par le biais du questionnaire, la mise en place d'un transport scolaire. Elle confirme que l'offre est donc toujours disponible mais qu'il n'y a pas de « publicité » faite pour ce service.

8.13.6 Police



La parole n'est pas demandée.

8.13.7 Sécurité sociale

La parole n'est pas demandée.

8.13.8 Services industriels

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close

Le Président redonne la parole à Mme Corinne FARQUARSON pour les remerciements à la Municipalité, aux chefs de services et aux employés de Commune.

Elle soulève que la COGEST s'est faite différentes réflexions concernant les compétences des commissions de surveillance. Le Préfet a permis de clarifier un point important car il a admis que parfois l'examen d'un objet peut porter sur plusieurs années et non que sur l'année étudiée. Il reste le cas des préavis en lien avec des décisions sans contre partie financière qui, par définition, ne sont jamais clôturés.

Une deuxième question soulevée est la répartition des tâches/compétences entre la COFIN et la COGEST. Les pratiques sont différentes au sein des communes.

Le Président passe au vote des conclusions du préavis soit :

Le Conseil communal d'Echallens,

- vu le préavis municipal no 05-2024 du 26 mars 2024 ;
- vu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2023 ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023

Le préavis 05-2024 est accepté à l'unanimité.

Finalement, Mme Corinne FARQUARSON reprend la parole pour remercier chaleureusement ses collègues.

9) Demande de crédit d'investissement de CHF 790'000.- destiné à l'achat de la parcelle n° 525 située au Chemin de l'Usine 12 à Echallens – PM 2024-06

Le Président passe la parole à M. Serge WENGER, Président de la COFIN.



9.1 Contexte

Un seul mot résume ce préavis : opportunité. En effet, le préavis a été signé le 4 juin, le 11 juin la COFIN se réunissait, le 12 le rapport a été écrit puis contrôlé le lendemain pour finalement être présenté au Conseil communal le 20 juin.

Comme décrit dans le préavis municipal, la situation de la voirie au centre du bourg est connue depuis plusieurs années. Les retards du PACom/PDCom, qui pour l'instant sont à l'étude, et le fait que les parcelles de la future extension de la Zone Artisanale (ZA), ainsi qu'une extension de la Zone d'utilité publique (ZU) à côté de l'actuelle déchetterie ne sont pas en main communale, ne donnent pas de perspective à court ou moyen terme pour son déplacement.

9.2 Opportunité d'achat de la parcelle n° 525

La Municipalité a mandaté un bureau d'architecture afin d'évaluer si l'achat de cette parcelle répond aux besoins de la voirie. La réponse est positive. Cet achat a un but clair : du patrimoine administratif à moyen terme et non pas du spéculatif.

9.3 Appréciation

La commune n'ayant plus de terrains disponibles dans cette zone et au vu de la rareté de ceux-ci, cet achat permettrait à terme de valoriser l'espace au chemin de la Villaire proche du centre du bourg et de la gare en démenageant la voirie dans la zone industrielle. La commission approuve et soutient la décision de la Municipalité d'acheter cette parcelle.

De plus, si le projet devait être abandonné, il semble évident que la parcelle pourrait être revendue facilement.

9.4 Impacts financiers au niveau du Plan d'investissement

La situation financière de la commune est plutôt bonne :

- Plusieurs investissements prévus ont été retardés. La Commune a actuellement CHF 46.623 millions d'endettement actuellement. L'incertitude sur les niveaux de subventions pour différents projets (Gare, 3 Sapins) ne permet pas à la Municipalité d'aller au-delà de 2026 pour le plan d'investissement
- Les recettes ont évolué favorablement et la baisse de la péréquation devrait être supportable
- La marge d'autofinancement a été de CHF ~4-5 millions les dernières années
- Les charges financières se limiteront aux intérêts (CHF 11'850.-) qui sont inférieurs aux loyers annuels perçus jusqu'en décembre 2025.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, vous invite à accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. DESPONDS trouve cette affaire très opportune. Il pense que la Commune doit acquérir cette parcelle. Le préavis parle des parcelles de Villaires 8 et 10 pour un total de 3'400 m² et là il est



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

maintenant question d'une parcelle plus petite comment la Municipalité pense déplacer tout ou partie de la voirie.

M. Serge WENGER rappelle que la Municipalité a demandé à un bureau d'architecte si au regard de la surface constructible le déplacement de la voirie serait envisageable et que cela puisse correspondre à ce qui est nécessaire au bon fonctionnement de la voirie.

M. Serge BORNICK, Syndic, indique qu'une étude interne a d'abord été réalisée et ensuite, la Municipalité a mandaté un bureau d'architecte et le potentiel de la parcelle est très intéressant. Il est vrai que la surface au sol est réduite et qu'idéalement il aurait fallu plus de surface au sol mais il y a des études de faisabilité qui ont été réalisées et le projet est tout à fait réaliste.

M. Blaise VIONNET relève que dans le préavis il est parlé de trois possibilités/options. Quelles sont-elles ?

M. Serge BORNICK, Syndic, indique qu'il s'agit de trois modèles présentés lors des études de faisabilités et il se peut que cela soit un tout autre projet qui soit choisi et réalisé par la suite. Il s'agissait simplement de vérifier dans quelle mesure le projet pouvait être réalisé avant d'acquérir cette parcelle.

M. Jean-Pierre WALDVOGEL s'interroge quant à la partie de la voirie est utilisée comme une petite déchetterie. Sera-t-elle maintenue ?

M. Serge BORNICK, Syndic, ne peut pas répondre à cette question, à ce stade car la Municipalité a travaillé très rapidement. La priorité était d'examiner la faisabilité et le maintien de la mini-déchetterie sera évoqué par la suite.

Mme Corinne FARQUARSON soulève que le lieu pour les jeunes se trouve à la Villaire et émet le vœu qu'il soit de trouver un lieu pérenne car cela fait 3 déménagements en peu de temps.

M. Serge BORNICK, Syndic, répond qu'idéalement oui, mais qu'il ne peut pas s'engager car tout évolue très rapidement. Il rappelle tout de même que le lieu où se trouvent les jeunes actuellement était une solution non-permanente et ce, même sans l'acquisition de la parcelle en question.

Le Président relit les conclusions et passe au vote.

Le Conseil communal d'Echallens,

- vu le préavis municipal n° 06-2024 du 4 juin 2024 ;
- vu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide:

l. d'autoriser la Municipalité, à acquérir la parcelle n° 525 située au Chemin de l'Usine 12 à Echallens.



2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 790'000.-.
3. d'autoriser la Municipalité, si nécessaire, à financer cette dépense au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du moment.

Le préavis est accepté à l'unanimité

La Municipalité remercie la COFIN pour sa réactivité et sa flexibilité.

10) Elections

10.1 Présidence

1^{er} tour – majorité absolue

Le Président passe la parole à Mme Virginie CEREGHETTI qui présente Mme Christine TRENZ MAGNIN actuelle 1^{ère} Vice-Présidente.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élue tacitement :

Christine TRENZ MAGNIN (Entente).

L'heureuse élue accepte son mandat et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne.

Le Président félicite la nouvelle élue pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ces nouvelles fonctions.

10.2 1^{er} Vice-président

1^{er} tour – majorité absolue

Le Président passe la parole à M. Damien CURRAT qui présente M. Hervé DELAY, actuel 2^{ème} Vice-Président.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élue tacitement :

M. Hervé DELAY (SVI/EcoCit).

L'heureux élu accepte son mandat et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne.

Le Président félicite le nouvel élu pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ces nouvelles fonctions.

10.3 2^{ème} Vice-présidente



1^{er} tour – majorité absolue

Le Président passe la parole à Mme Virginie FERN qui présente Mme Florence ETHENOZ.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élu tacitement :

Mme Florence ETHENOZ (Echallens Autrement).

L'heureuse élue accepte son mandat et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne.

Le Président félicite la nouvelle élu pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ces nouvelles fonctions.

10.4 Scrutateurs

Le Président indique que deux scrutateurs doivent être élus. Sont proposés Messieurs Christophe ZAUGG (Echallens Autrement) et Patrick DIZERENS (Entente)

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, sont élus tacitement :

- Patrick DIZERENS (Entente)
- Christophe ZAUGG (Echallens Autrement)

10.5 Scrutateurs suppléants

Le Président indique que deux scrutateurs doivent être élus. Sont proposés Messieurs Damien CURRAT (SVI/EcoCit) et Pascal KROPF (Entente).

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, sont élus tacitement :

- Damien CURRAT (SVI/EcoCit) ;
- Pascal KROPF (Entente).

10) Divers

Mme Brigitte DELLEY ULIVEIRI prend la parole avec émotion pour annoncer sa démission du Conseil communal.

M. Simon JAUNIN : « Notre conseil a entendu, il y a déjà 4 ans, parler d'un fongicide dont les produits de dégradation (métabolites) seraient potentiellement nocifs à notre santé. J'ai le plaisir de vous annoncer son grand retour sur le devant de la scène. Veuillez applaudir le Chlorothalonil.

Supprimé de la législation sur les denrées alimentaires relatives à l'eau potable suite à ce recours, la nécessité de mettre aux normes ses installations dans les 2 ans n'était plus demandée. Néanmoins, le 22 mai dernier - avec une couverture médiatique fantomatique – le TAF a rejeté le recours de l'entreprise Syngenta et cette dernière a décidé de ne pas faire recours au TF.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Le retour en force de la norme de concentration à 0.1 µg/l et du délai, très court, de mise en conformité me pousse à vous poser ces questions :

- Avez-vous eu connaissance de ce verdict ?
- Quelle est la politique de l'AIAE à ce sujet ?
- Quelle a été la politique de l'AIAE au sujet de ce métabolite lors des 4 dernières années ?

M. Serge BORNICK, Syndic, indique qu'ils en ont connaissance et cède la parole à Mme Céline MULLER, Municipale et élue au sein du CODIR et de l'AIAE.

Elle indique que l'AIAE a eu connaissance de ce verdict par la presse. La question de fond concernant l'utilisation de ce fongicide n'est pas tranchée pour le moment et donc pour le moment il faut attendre cette décision. Pour le moment l'AIAE n'est fait qu'un traitement aux UVs et un contrôle de turbidité de l'eau. Il y a un test de traitement au charbon pour une eau très chargée en chlorothalonil. Les résultats sont très concluants mais l'installation sera très coûteuse. La situation actuelle est qu'Echallens livre de l'eau qui a une concentration comprise entre 0.2 et 0.3 µg/l. Elle rappelle aussi que l'OSAV a, paradoxalement, confirmé que l'eau reste potable avec une telle concentration. Néanmoins, le principe de précaution voudrait qu'on ne consomme pas d'eau avec une concentration supérieure à 0.1 µg/l.

Mme Christine TRENZ MAGNIN demande concernant les hébergements type *airbnb*. Depuis la mise en place de la nouvelle législation et la possibilité de percevoir des taxes de séjour, existe-t-il un projet de légalisation et perception de ces taxes ?

M. Serge BORNICK, Syndic, indique qu'il n'y a pas de règlement en ce sens ni même de projet. Il rappelle que ce sont des montants très modestes.

Mme Corinne FARQUARSON constate que la pose de gabarit se généralise. Cette pratique n'a pas encore atteint le bourg d'Echallens. Elle souhaite que cela soit intégré à notre futur PDCom.

M. Serge BORNICK, Syndic, rappelle que cela génère des coûts. Par ailleurs, les projets sont conformes au règlement et donc l'intérêt des gabarits est discutable.

Mme Christine TRENZ MAGNIN, soulève que lors du dernier Conseil Mme Catherine CARRON est intervenue concernant la transmission de différent document en différentes langues. Pour information, le site internet d'Echallens permet la traduction dans de nombreuses langues et elle remercie la Municipalité pour ces démarches. Elle demande également que le journal d'Echallens y soit inséré.

M. Serge BORNICK, Syndic, indique qu'il s'agit de traduction automatique. Concernant le journal, la démarche en ce sens était prévue.

M. Quentin WENGER lit un article tiré de VaudGay. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas dressé le drapeau arc-en-ciel en soutien à la communauté LGBT+ ?



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

M. Serge BORNICK, Syndic, répond que si la demande n'a pas été faite cette année, la question s'était posée les années précédentes. La Municipalité ne prend pas position de manière générale pour tout ce qui est politique. La Municipalité estime que ce n'est pas son rôle de prendre parti pour ce type de cause (Tibet, Palestine, LGBT+, etc.).

M. Damien CURRAT constate que les nids de poule de la route d'Yverdon a été rebouché. Par contre, lors de la séance du 5 octobre 2023, ce dernier avait soulevé l'état déplorable des bancs de la Place du Temple. Ces derniers sont toujours dans le même état huit mois plus tard.

Mme Céline MULLER, Municipale, en prend bonne note.

M. Patrick MORIER-GENOUD lit ses adieux et remercie l'ensemble des Conseillers communaux, du Bureau et la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h55.

Le Président :

La Secrétaire :

Conseillers excusés :

ANTONUCCI Christian, DI BELLA Fabiana, FALCIANO Olivier, LANDRY Philippe, MARECHAL Bruno, MONNEY Nadja, NOBS-BROVELLI Marie

Conseillers absents :

DOBLER Marc